

Avec « **Vigilance Circulaires** », vous l'auriez déjà !
Pour un accès instantané aux circulaires ASF,
abonnez-vous dès maintenant (gratuit)
Info. : circulaires@asf-france.com

Communication

Numéro : ASF 05.014	Rubrique Générique
Date : 12.01.2005	SOCIAL
Emetteur : M. VAQUER	Mots clés
Destinataires : Tous adhérents	CONVENTION COLLECTIVE REMUNERATIONS MINIMALES GARANTIES ACCORD DU 11 JANVIER 2005
Texte joint : Accord du 11 janvier 2005	

IMPORTANT

Un accord paritaire a été signé, le 11 janvier, entre l'Association et l'ensemble des organisations syndicales, portant revalorisation des rémunérations minimales garanties conventionnelles.

Cet accord, qui **prend effet le 1^{er} février 2005**, prévoit, sur la base d'une rémunération minimale garantie de 16 000 € annuels pour le premier coefficient (C150), une revalorisation dégressive de la grille qui, pour le dernier coefficient (C900), permet de compenser la hausse des prix constatée depuis le précédent accord (accord du 17 juillet 2001 applicable au 1^{er} septembre 2001, voir communication ASF 01-195 du 17 juillet 2001).

Voir document joint



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES SOCIETES FINANCIERES

Accord du 11 janvier 2005

Entre les soussignés,

*L'Association Française des Sociétés Financières (ASF),
d'une part,*

*la Fédération CFTC Banques (CFTC),
la Fédération des Employés et Cadres (CGT-FO),
la Fédération Française des Syndicats de Banques et Sociétés Financières (CFDT),
La Fédération Nationale des Personnels des Secteurs Financiers (CGT),
le Syndicat National de la Banque et du Crédit (SNB-CFE-CGC),
d'autre part,*

il a été convenu ce qui suit :

Article premier

Au 1^{er} février 2005, les dispositions du paragraphe 2 de l'article 15 du Livre I de la convention collective nationale des sociétés financières sont les suivantes :

2. Les rémunérations minimales garanties applicables aux coefficients hiérarchiques 295 à 900 sont déterminées en multipliant le coefficient de l'emploi par la valeur unitaire du point et en ajoutant au montant ainsi obtenu une somme fixe. Au 1er février 2005, la valeur du point est de 47,663 euros ; celle de la somme fixe est de 5374,47 euros.

Les rémunérations minimales garanties applicables aux coefficients 150 à 275 compris sont, au 1er février 2005, fixées comme suit :

- au coefficient 150 : 16 000 euros
- au coefficient 165 : 16 076 euros
- au coefficient 180 : 16 196 euros
- au coefficient 195 : 16 346 euros
- au coefficient 210 : 16 506 euros
- au coefficient 225 : 16 676 euros
- au coefficient 240 : 17 126 euros
- au coefficient 255 : 17 826 euros
- au coefficient 275 : 18 568 euros

.../...

Article 2

En application des dispositions de l'article 1^{er} du présent accord, la grille des rémunérations minimales garanties figurant en annexe III à la convention collective nationale des sociétés financières devient, au 1^{er} février 2005 :

Annexe III (annexe à l'article 15 – Livre I)	
Grille des rémunérations minimales garanties (montants annuels applicables à compter du 1 ^{er} février 2005)	
Coefficient 150	16 000 euros
Coefficient 165	16 076 euros
Coefficient 180	16 196 euros
Coefficient 195	16 346 euros
Coefficient 210	16 506 euros
Coefficient 225	16 676 euros
Coefficient 240	17 126 euros
Coefficient 255	17 826 euros
Coefficient 275	18 568 euros
Coefficient 295	19 435 euros
Coefficient 310	20 150 euros
Coefficient 325	20 865 euros
Coefficient 340	21 580 euros
Coefficient 300	19 673 euros
Coefficient 360	22 533 euros
Coefficient 400	24 440 euros
Coefficient 450	26 823 euros
Coefficient 550	31 589 euros
Coefficient 625	35 164 euros
Coefficient 700	38 739 euros
Coefficient 850	45 888 euros
Coefficient 900	48 271 euros.

Fait à Paris, le 11 janvier 2005

L'Association Française des Sociétés Financières (ASF),
Signé : Jean-Claude NASSE

La Fédération CFTC Banques (CFTC),
Signé : Dominique GRIFFON

La Fédération des Employés et Cadres (CGT-FO),
Signé : Maryse GAUZET

La Fédération Française des Syndicats de Banques et Sociétés Financières (CFDT),
Signé : Dominique BERLEMONT

La Fédération Nationale des Personnels des Secteurs Financiers (CGT),
Signé : Aziz KHENSOUS

Le Syndicat National de la Banque et du Crédit (SNB-CFE-CGC),
Signé : Bruno MEUNIER